



DÉLIBÉRATION N°117/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Décembre 2024

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZÈRE Gilles

Date de la convocation : 10/12/2024

Date de la publication : 10/12/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène - RESSES Lisa - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DALL'ANESE Lisa - DUBERNET Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - DE MARCHI Céline.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki, JADAS Christian, ALLARD Aurélie.

Absents : M. Mme.

Procurations : M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique
M. JADAS Christian à M. DUBERNET Thierry
Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte

Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

Pour : 23
Contre :
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 117/2024 OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX D'UN ANCIEN CABINET MEDICAL N°5 RUE DU CHATEAU AUPRES DE L'UNA DE STE BAZEILLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un bail à usage professionnel, entre La **Commune** de Sainte Bazeille, le **bailleur**, et la **Société Civile de Moyens** « Centre Médical Bazeillais », le **locataire**, avait été conclu en date du 5 novembre 2012, pour une partie d'immeuble située 5 rue du Château à Sainte Bazeille 47200, aménagée en cabinet médical et comprenant un hall d'accueil, 2 bureaux, une salle d'attente, 2 WC, une salle d'archives, le tout occupant une surface de

AR Prefecture

047-214702334-20241218-117_2024-DE
Reçu le 18/12/2024

180 m2, ainsi que 3 places de stationnement réservées aux Praticiens sur le parking situé devant le bâtiment.

Vu la lettre en date du 26 juin 2024 envoyée à la commune, par Monsieur Jacques TESTAUD, représentant la **Société Civile de Moyens** « Centre Médical Bazeillais », nous informant de la résiliation de ce bail à compter du 31 Décembre 2024,

Vu la demande de L'Union Nationale de l'Aide (UNA), des Soins et des Services aux Domiciles de Sainte Bazeille, représentée par la présidente, Madame Marescq, pour la prise à bail de ces locaux du fait de leur disponibilité,

Et après lecture de la convention Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- **D'accepter** le projet de convention sous la forme d'un bail professionnel entre la Commune (le bailleur) et l'Union Nationale de l'Aide -UNA- (le locataire), à compter du **01 Janvier 2025**.

- **Que** cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer de 600 € (six cents Euros) par mois toutes taxes comprises, qui sera acquitté d'avance le 1^{er} de chaque mois par le locataire auprès du Bailleur et avec un premier paiement le 1^{er} février 2025, assurant ainsi une gratuité d'occupation des locaux pour le mois de janvier 2025.

- **Que** les compteurs d'eau et d'électricité restent à la charge du locataire.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention dans ces termes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/12/2024 et de l'affichage en date du 17/12/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.